



Paris, le 1^{er} octobre 2012

Déclaration FORCE OUVRIÈRE au Comité Technique Ministériel -surréaliste- du 28 septembre 2012

Ce CTM budgétaire était placé sous la présidence de Cécile DUFLOT et la co-présidence -l'ordre protocolaire l'exigeant- de Delphine BATHO, toutes les deux accompagnées de plusieurs membres de leurs cabinets.

FORCE OUVRIÈRE leur a fait la déclaration suivante :

Madame la Ministre de l'Égalité des territoires,
Madame la Ministre de l'Écologie,
Mesdames, Messieurs,
Camarades,

*« C'est l'histoire d'une trêve,
Que j'avais demandée (...)
Mais tout a continué,
Non, non, rien n'a changé »*

Cette chanson est sortie il y a déjà bien longtemps, mais je me permettrai de la « remixer » au regard de l'actualité de ces deux ministères.

*« C'est l'histoire d'un changement,
Qui avait été annoncé,
Mais tout a continué,
Non, non, rien n'a changé
Tout a continué et continue vers pire encore. »*

L'ordre du jour de ce comité technique ministériel budgétaire est d'abord l'occasion de vérifier comment se conjuguent en effet la poursuite -et les limites- d'une rigueur qui voudrait taire son nom et la continuité d'une RGPP « aveugle » ... pour ne pas l'appeler RGPP « ciblée », et plus particulièrement ciblée à l'encontre de chacun de ces deux ministères.

Sur ce premier aspect, non, rien n'a changé : ce n'est pas le caractère des réductions d'emplois prévues qui est inégalé, ces ministères en subissant de comparables -et en ayant même subi de plus fortes encore- tout au long de la dernière décennie, mais ses conséquences. Et cela du seul fait que ces réductions « s'additionnent » -si vous permettez de le dire ainsi-

à toutes celles qui avaient conduit à ce que ce n'est ni le gras, ni le muscle mais l'ossature -du service public républicain à la française- qui est ainsi désormais attaqué !

Vous nous avez annoncé, lors de la table ronde du 7 septembre dernier, que nous aviez obtenu une réduction ramenée de moins 2,5 à moins 1,5 %, et nous ne manquerons pas de regarder de près -mais lorsque nous disposerons des éléments, ce qui n'est toujours pas le cas malgré la « présentation » que vous venez de faire du PLF 2013- comment ces nouvelles réductions se traduisent.

Y compris par rapport aux missions dites prioritaires -ou présentées comme telles lors de la Conférence environnementale- assurées par un double ministère qui, lui, ne l'est désormais plus...

Non, non, rien n'a changé : à tel point que c'est maintenant aux articulations même de la République que voudrait s'attaquer le traité de stabilité, de coordination et de gouvernance (TSCG).

Tout a continué et continue donc vers pire encore : les normes arbitraires que prévoit ce traité en matière de déficit public et budgétaire conduiraient à mettre en œuvre des politiques d'austérité qui plomberaient la croissance et entraîneraient l'Europe vers la récession avec des conséquences dévastatrices en matière d'emploi, de rémunération, de service public, de protection sociale, de précarité, d'inégalités et de droits sociaux.

Sur le second aspect, non, rien n'a changé non plus, et si la fin du non-remplacement de un

départ sur deux va bel et bien constituer un changement pour les personnels du METL/MEDdE, ce ne sera que parce qu'il constituera ... une continuité empirée -et donc empirique.

Tout a continué et continue donc vers pire encore : le redéploiement des postes dans les ministères dits prioritaires va même conduire -la bosse démographique étant maintenant passée-, à un non renouvellement non plus de 50 % mais plus proche de ... 90 % des départs !

Il est prévu que la méthodologie Budget Base Zéro nous soit présentée à la fin de ce comité technique ministériel. Or ce qui apparaît des premiers exercices menés dans les zones de gouvernance ne sont pas des plus prometteurs (comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur où les échanges publics préfigurent déjà la promesse de conflits ouverts entre les différentes autorités ministérielles locales...).

Et puisque nous évoquons l'ordre du jour de ce comité, et même si nous ne savons pas à quelle heure nous aborderons ce dernier point, il est déjà clair qu'en matière d'amélioration du dialogue social et de simple respect des représentants du personnel, non, non, rien n'a changé.

Tout a continué et continue encore !

C'est tout aussi vrai de la poursuite insensées de restructurations décidées sans débat.

Les raisons les plus obscures qui ont encouragé -sur proposition de « l'administration Fillon »-, le transfert de la DSCR et des personnels dans le périmètre du ministère de l'Intérieur ne témoignent d'un changement dans la méthode en la matière de débat. Pas plus que les quatre réunions montées -et dans quelles conditions !- pour présenter les errements de l'administration dans ce cadre ne traduisent la moindre amélioration du dialogue social. Pire encore, car dans le cadre de ce transfert, les Inspecteurs et Délégués du permis de conduire se voient même « expulsés » du MEEDE et basculés en gestion à l'Intérieur sans la moindre concertation !

Mais il est vrai que l'exemple vient d'en haut et c'est, comme par le passé sans concertation préalable -dès l'ouverture de la conférence environnementale !-, que le Président de la République a par exemple annoncé sa décision de créer une agence de la biodiversité. En décidant ainsi unilatéralement et brutalement de cette création, le Premier ministre sera contraint d'annoncer après coup ... la mise en place d'un comité visant à réfléchir sur l'opportunité (quel type d'agence ?), l'organisation (selon quel financement ? quel rôle ? quel statut ?) et les missions de cette Agence (quels impacts en terme de moyens humains et

financiers sur le ministère de l'écologie déjà très affaibli par la RGPP et les budgets de rigueur ? quel pilotage et quelle tutelle ?) ! Au gouvernement, donc, maintenant d'essayer de justifier, après coup, cette création...

Tout a continué, donc et continue vers pire puisque, suite à la publication du rapport de l'Inspection générale des finances, les ministres du Budget et de l'Économie et des finances déclarent de leur côté à la presse que : « *La création de telles agences engendre des coûts importants, alors qu'elle ne correspond pas toujours à une amélioration de la qualité du service public et se traduit dans certains cas par une moindre efficacité de cette gestion déléguée par rapport à une gestion en direct par l'État* ».

A cet égard, s'il est un changement qui s'est fait jour, c'est pour ce qui concerne le « développement » de la voie d'eau :

- après la mise en sommeil du projet de canal Seine-Nord-Europe,
- après que la dernière fausse « garantie » de l'accord de transfert des services à VNF vienne -à défaut de pouvoir cacher plus longtemps la cartographie des emplois jamais négociée- d'être définitivement reniée,
- c'est au cœur -au travers de la baisse des moyens financiers affectés- que se trouve maintenant frappé l'établissement public VNF au moment où il s'apprête à intégrer l'ensemble des actuels services de navigation.

Il est de telles circonstances où l'on aurait préféré ne pas avoir raison trop tôt, et où nous aurions préféré ne pas avoir raison seuls car, à défaut de consensus -à défaut de l'accord du 24 juin 2011-, votre prédécesseur nous avait annoncé qu'elle n'aurait pas engagé cette réforme.

A cet égard, puisque vous avez évoqué le comité de suivi, permettez-moi de vous préciser que nous prenons toute la place qui nous revient dans les discussions engagées par le directeur général de l'EPIC, à défaut pour le ministère de nous entendre au Comité de suivi dont nous voyons bien aujourd'hui l'inefficacité. Et nous continuons à demander que l'ensemble des organisations -et donc la notre- disposent des mêmes éléments d'information.

Nous vous exhortons à renoncer à tout arbitrage tout aussi irréparable sur le CEREMA, restant persuadés que les incertitudes tant juridiques qu'économiques -et même structurelles- qui pèsent sur l'avenir du RST nécessitent de mettre en œuvre un cadre statutaire qui préserve l'avenir tout en le construisant sans plus

attendre. Et si nous avons bien noté que -au contraire du précédent gouvernement (concernant VNF)- vous ne trancheriez pas précipitamment sur le choix du statut du CEREMA, se pose la question du maintien d'un protocole demeurant en l'état sur cette question à nos yeux fondamentale.

Les personnels apprécieraient peu qu'il en advienne comme pour les fusions de corps -arrêtées par le précédent gouvernement mais mises en œuvre sans changement par l'actuel- malgré l'opposition de la grande majorité des organisations syndicales. Les personnels ont en effet bien compris que le remède (la disparition de leurs statuts particuliers) sera bien pire que ses effets : l'accès à une grille qui ne compense pas la seule perte de pouvoir d'achat résultant du gel de la valeur du point d'indice...

Mais qui est pour eux la promesse de redéploiements non choisis vers des horizons de plus en plus incertains...

La Cour des Comptes elle-même fustigeait récemment -concernant la fusion des IPEF- des missions qui « *ne dégagent pas de cohérence d'ensemble* ».

Il apparaît, une fois de plus, que les leçons en matière de cohérence n'ont toujours pas été retenues dans un ministère où chacun subit pourtant de longue date la perte de sens, et que, là encore, non, non, rien n'ait malheureusement changé.

Mais si rien n'a changé -si ce n'est, et nous nous en félicitons, que vous ayez renoncé au

projet de fusion des corps de A technique engagée pareillement par le précédent gouvernement-, tout peut arriver, y compris le changement attendu !

C'est par exemple ce que sont venus exiger, hier, les adjoints administratifs à l'appel notamment de leur Syndicat national Force Ouvrière.

C'est ce qu'exigeront également les agents affectés sur les vedettes régionales, les patrouilleurs, les Unités Littorales, les Centres de sécurité des Navires, les Cultures Marines et Environnement, qui seront en grève le 18 octobre 2012 à l'appel à l'appel de leur Syndicat national Force Ouvrière.

Le rôle du Syndicat n'est pour nous assurément pas de débattre, en lieu et place des citoyens, du service public dont ces derniers devraient se passer mais avoir toute sa place -et nous continuerons pour notre part à la prendre!- en vue de son amélioration !

Il en est de même, à l'encontre des personnels, de ceux qui devraient, au nom de « l'équité », être plus que d'autres privés d'améliorations statutaires du fait de la réduction des enveloppes catégorielles ; en d'autres termes de négocier le poids du boulet et la longueur de la chaîne !

C'est dans ce contexte que, de la même façon, la FEETS-FO continuera à soutenir les personnels dans leurs luttes pour que le changement soit vraiment au rendez-vous.

Et pas le changement dans cette continuité-là !
Je vous remercie.

Un CTM budgétaire « surréaliste » :

Ce n'est pas tant le fait qu'il était présidé par deux Ministres qui conférait à ce CTM un caractère surréaliste mais que, pourtant dédié à la présentation du Projet de loi de finances (PLF) 2013, les ministres avaient pour consigne de ne pas présenter le moindre chiffre de réduction d'effectifs et de moyens avant 16 h (moment de la présentation à la presse), ce que nous n'apprendrons qu'au départ de Cécile DUFLOT... à 15 h 50 !!!

Par ailleurs, les organisations syndicales avaient été convoquées la veille (jeudi soir) de ce CTM pour ce lundi matin 1^{er} octobre par la ministre par Delphine BATHO pour la présentation de la contribution du ministère de l'écologie à la mission confiée à l'IGF-IGA-IGAS sur le bilan de la RGPP, comme annoncé lors de la [table ronde sociale du 7 septembre dernier](#).

Sauf que cette présentation devait être faite avant la publication dudit rapport d'audit ... et que ce dernier a été publié la semaine dernière...

Au moment où ces lignes sont écrites, nous prenons donc la mesure du delta entre les propositions du ministère et ce qui en aura résulté au niveau interministériel...

Plusieurs informations suivront donc dans la journée...